

CHEFS D'ENTREPRISE

FAIRE FINANCER UNE FORMATION POUR VOUS-MÊME :

- Vous êtes chef d'une entreprise artisanale des métiers du soin du corps et du visage, inscrit au répertoire des métiers ?
Vous pouvez solliciter le FAFCEA accueil@fafcea.com , 01 53 01 05 22

- Il existe plusieurs OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé), correspondant à différentes branches et secteurs. Pour trouver la vôtre, si vous ne la connaissez pas, contactez votre comptable. www.agefos-pme.com ou www.opcalia.com

FAIRE FINANCER UNE FORMATION POUR VOS SALARIÉS :

- Utilisez le plan de formation. Etabli chaque année par vos soins, il récapitule les priorités de formation de vos salariés selon les besoins de votre entreprise. Vous pouvez par ce biais mettre en oeuvre des formations s'inscrivant dans les catégories suivantes :
Adaptation au poste de travail / Évolution ou maintien dans l'emploi / Développement des compétences.

Tous les salariés (CDI ou CDD) peuvent en bénéficier sans condition d'ancienneté. Les formations mises en oeuvre se font à votre initiative. L'OPCA auprès duquel vous cotisez est chargé de la prise en charge de ce type de formation.